

*** "La manière dont je vois distribuer l'éloge et le blâme, disait Turgot, donnerait au plus honnête homme l'envie d'être diffamé."

** Ducis disait à Chamfort : " Il n'y a que l'inutilité du premier déluge qui empêche Dieu d'en envoyer un second."

** Il y a trois sortes d'amis : les amis qui nous aiment, les amis qui ne se soucient pas de vous, et les amis qui vous haïssent.

** Duclos, pour exprimer le mépris, avait une formule favorite ; il disait toujours : " C'est l'avant-dernier des hommes."

— Pourquoi l'avant-dernier ? lui demandait-on.

— Pour ne décourager personne, car il y a presse."

** Desbarreau entendant un grand tonnerre un vendredi pendant qu'il mangeait une omelette au lard, se leva de table et jeta l'omelette par la fenêtre, disant : " Voilà bien du bruit là-haut pour une omelette ! "

** Montmaur, le célèbre parasite, disait d'un financier chez qui tout le monde allait pour sa table et qu'on trouvait très ennuyeux : " On le mange, mais on ne le digère pas."

NOUVELLES D'EUROPE.



L'archiduc Albert a été placé à la tête du département de la guerre.

La *Gazette* de Boulogne, publie une déclaration, comme étant signée dans la Romagne, portant que ces provinces qui ont secoué le joug papal, n'y retourneraient jamais, et désiraient être annexées à la Sardaigne.

L'agitation en Savoie pour annexer cette province à la France, est représentée comme prenant des proportions formidables.

On a tenté d'empoisonner Garibaldi.

La conférence de Zurich devait être ouverte le 8.

Le consul français pour le Canada devait s'embarquer à Liverpool en route pour sa destination.

On organisait une souscription pour donner à Cavour un témoignage d'estime national. Le nouveau ministre Sarde a déclaré devoir suivre la même politique que celle du précédent.

Antonelli devait être remplacé.

L'Angleterre et la France désarmaient.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Puisque la Corporation empêche les citoyens de bâtir en bois, pourquoi permet-

on que l'on pose des cadres de bois au nouveau bureau de poste ? Est-ce que ceux qui font les lois sont exempts de s'y soumettre ? Puisqu'il est ordonné aux citoyens de ne fixer aux édifices aucun combustible, que l'on oblige donc le gouvernement à se soumettre à cette règle.

A propos du nouveau bureau de poste permettez-moi de faire connaître au public que quand l'entrepreneur creusa les fondations de cette édifice on s'aperçut qu'il ne creusait pas jusqu'au roc mais qu'il se contentait de remuer un peu la terre pour asseoir la basse des nouvelles fondations sur la *terre mouvante*. On l'obligea à se conformer à son marché. Ce qu'il fit tant qu'on le surveilla mais dès qu'on n'eut plus les yeux de ce côté il fit recommencer à la hâte les murs sur la *terre mouvante*. De sorte qu'après que les grands froids auront agi sur la maçonnerie, les chaleurs agissant à leur tour, les murs s'affaieront dans les endroits où l'on n'a point creusé jusqu'au roc, et ma foi, l'édifice pourrait bien crouler sur les représentants, ce qui ne serait pas une grosse perte. Je veux parler des représentants.

UN OUVRIER.

Monsieur le rédacteur,

Un de mes amis qui tient un étal, à la Halle Jacques-Cartier possède en ce moment deux superbes rats 'musqués' blancs qu'il s'est procurés avec beaucoup de sacrifices ; les naturalistes feront bien de se hâter d'aller les voir vu que le propriétaire est sur le point de les vendre au président des Etats-Unis !!!

UN VISITEUR.

Monsieur le rédacteur,

Si vous voulez bien me le permettre je suggérerai à la Corporation de Québec d'imiter celle de Montréal en choisissant une personne — disons un homme de police — pour faire fermer les auberges dont les propriétaires ne paient point licence et par ce moyen, le nombre des auberges de bas étage diminuera.

UN PAYEUR.

ANNONCES.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, avec une maison en bois dessus construite ; mansardes, etc. Situé à Saint Sauveur, rue Chenais, près de l'église, cet emplacement est un poste avantageux pour le commerce. Le tout est en bon état. Conditions faciles. S'adresser à M. le notaire Gauvreau, Saint Roch, rue Desfossés ou sur le lieu même au propriétaire soussigné.

JOSEPH FRASER,
Epicier.

Québec, 24 août 1859.

CHEVEUX BLANCS ! CHEVEUX BLANCS !

Le soussigné informe le public qu'au moyen d'un procédé peu coûteux, convenable et hygiénique, il teint les cheveux ; et il garantit que sa teinture ne fait aucun dommage à la racine des cheveux.

PIERRE COTÉ,

Rue Saint Valier, No. 36.

Québec, 24 août 1859.

LE LITTÉRATEUR CANADIEN.

Le soussigné informe le public littéraire que s'il rencontre un encouragement suffisant, il publiera au 1er de septembre prochain un journal ayant titre " Le littérateur Canadien." Ce journal sera purement littéraire, ne contiendra que de la littérature canadienne et paraîtra une fois par semaine, le samedi : Son format sera *in-octavo*.

Prix : 50 cents par année payable d'avance, ou deux sous par numéro.

On s'abonne chez L. P. Normand, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Roch, No. 11, chez M. F. Fournier, libraire, rue Saint-Joseph, faubourg Saint-Roch et au bureau de " L'Observateur."

L. P. NORMAND.

Québec, 16 août 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront regus comme pensionnaires ; et, au besoin, deux chambres, peuvent être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint Nicolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.

Quebec 13 juillet 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, avec mur mitoyen d'environ 40 pieds de hauteur, situé sur le côté sud de la rue d'Aiguillon.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné.

L. M. DARVEAU, N. P.

4 août 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située au faubourg Saint Roch, rue Saint Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages ; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.